

SEANCE DU 21 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 21 mai à 19 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Carmen FRIQUET, Maire

Etaient présents : BARBERET Marie-France, FRIQUET Carmen, NOEL Georges, BOUCLANS Gilles, GHEERBRANT Agnès, NAUDION Christine, BASTARD Bruno, ROUSTAN Laure, LANDRY Karelle, JACQUOT Marlène, ACHARD Vincent, NEMET Jocelyne, PARRINELLO Stéphane, PECHINIOT Jean-Pierre, SAIRE Jean-François

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents Excusés : Brigitte BEAUPRETRE (ayant donné pouvoir à FRIQUET Carmen), Christophe DUBOIS (ayant donné pouvoir à Stéphane PARRINELLO) WITZEL Fleur (ayant donné pouvoir à Christine NAUDION), Bruno PATTON.

Gilles BOUCLANS a été élu Secrétaire.

Date de convocation : 15/05/2015

Date d'affichage : 15/05/2015

Objet : Adhésion au service fourrière de la CAV

Madame le Maire rappelle que la divagation animale pose, outre des problèmes de protection animale (animaux accidentés), de potentiels problèmes de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voirie publique, morsures...)

La gestion de ces animaux par le Maire est une obligation légale.

La Communauté d'Agglomération de Vesoul dispose de la compétence fourrière. A ce titre, elle a confié l'exploitation et la gestion de sa compétence fourrière à l'Association Boule de Poil par le biais d'une convention de délégation de service public.

La Communauté d'Agglomération de Vesoul propose de disposer des services de la fourrière moyennant une participation financière de 1€ par habitant et par an. La commune était déjà adhérente à ce service.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté d'Agglomération de Vesoul.

Objet : APPEL A MANIFESTATION D'INTERET – REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES FRANCS COMTOIS

Madame le Maire rapporteur

Le 20 mars 2015, la Région de Franche-Comté a publié un appel à manifestation d'intérêt « Revitalisation des bourgs centres Francs-Comtois ». Cet appel à manifestation vise à expérimenter une démarche globale de revitalisation des bourgs centres, menée de manière concertée par différentes structures. Seuls, peuvent candidater des territoires qui ont un SCOT en cours et qui ont

défini une armature urbaine dans leur diagnostic, ce qui est le cas du Pays Vesoul – Val de Saône. La date limite de dépôt des dossiers de candidature est le 1er juin 2015.

Sont considérés comme bourgs centres éligibles à la démarche expérimentale, les bourgs de niveau 1 et 2 définis par dans l'armature urbaine du SCOT.

L'objectif de cette expérimentation est de :

- Conserver le maillage des bourgs centres francs-comtois
- Redynamiser la centralité des bourgs centres les plus en difficulté
- Lier les différentes fonctions (habitat, urbanisme, accessibilité/mobilité, espaces publics, économie, services de proximité) du bourg-centre pour favoriser les opérations incluses dans une stratégie avec une vision globale et à moyen terme
- Favoriser les échanges d'expériences à l'échelle locale et à l'échelle régionale autour de cette expérimentation

L'expérimentation se déroulera sur 3 phases :

- La première phase sera portée par le Syndicat Mixte du SCOT. Elle aura pour objectif de faire un état des lieux de la situation historique, géographique, démographique et socio-culturelle des bourgs éligibles à l'expérimentation, puis de réaliser une stratégie comprenant un projet de développement des bourgs centres à l'échelle du SCOT et d'identifier les bourgs centres à revitaliser.
- La deuxième phase concernera les bourgs centres à revitaliser et sera portée par la commune. Elle aura pour objectif de réaliser une étude de programmation donnant une représentation prospective de l'évolution souhaité du bourg centre.
- La troisième phase comprendra la négociation d'un contrat de 3 ans « revitalisation des bourgs centres » est permettra de réaliser les actions d'investissement issues de l'étude en phase 2. Des hiérarchisations d'actions seront à réaliser.

La phase 1 sera subventionnée à 50% maximum (aide régionale) avec une subvention plafonnée à 15 000€. Ce travail peut être réalisé en interne ou externe.

La phase 2 sera subventionnée à 60% maximum (aide régionale) avec une subvention plafonnée à 50 000€ par bourg lauréat

La phase 3 sera financée dans le cadre du contrat de 3 ans. Une enveloppe à l'échelle régionale de 4 millions d'euros est réservée pour financer les bourgs lauréats.

L'exposé de Madame le Maire entendu et,

Après en avoir délibéré,

Le le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **EXPRIME LA VOLONTE**, de contribuer à l'expérimentation de la revitalisation des bourgs-centres au côté de la région de Franche-Comté et avec le Syndicat Mixte du Pays Vesoul – Val de Saône
- **S'ENGAGE A** nommer un élu et un technicien à l'échelle intercommunale et communale pour suivre les travaux d'expérimentation sur son territoire,

- NOMME comme élu référent : Stéphane PARRINELLO et comme technicien référent :Christelle GEORGES, chargé de mission à la communauté de communes des Combes.
 - S'ENGAGE A participer aux Comités de Pilotage et Comités Techniques organisés par le Syndicat Mixte du Pays Vesoul – Val de Saône
 - S'ENGAGE A participer aux rencontres régionales organisés dans le cadre de la démarche expérimentale et partager son expérience
 - S'ENGAGE A expérimenter la démarche de « revitalisation des bourgs-centres » sur le territoire à travers les différentes phases,
 - S'ENGAGE A participer à la capitalisation et à l'évaluation du travail réalisé dans le cadre de l'expérimentation.
-

Objet :

Fixation des prix de vente chablis

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit procéder à l'abatage de 5 chênes qui menacent de tomber sur une propriété privée, route de Saint-Albin.

Madame le Maire propose un prix de vente du bois à 70€/m³

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal adopte cette proposition.

Objet :

Locations vélos

Madame le Maire expose le dispositif mise en place par l'Office de Tourisme des Combes à la Saône avec les autres offices de tourisme situés le long de la Saône.

Elle propose de mettre à disposition des usagers du camping et des extérieurs 6 vélos (4 adultes + 2 enfants).

Le coût pour la collectivité est de 120€ par vélo et par an. Ce service comprend la mise à disposition des vélos, un service de maintenance annuel, des équipements de sécurité et les supports de communication.

La collectivité s'engage à effectuer la prestation de location pendant les jours et horaires d'ouverture, respecter les conditions de mise en œuvre du système de location proposé (grille tarifaire, contrat de location, registre de location), s'inscrire dans la démarche de labellisation « vélo bienvenue » animée par Destination 70.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal valide la grille tarifaire proposée, à savoir:

- ☐ Demi-journée : 8€/ vélo
- ☐ Journée : 12€/ vélo
- ☐ 2 jours : 20€/ vélo
- ☐ 3 jours : 28€/ vélo
- ☐ 4 jours : 36€/ vélo
- ☐ 5 jours : 45€/ vélo
- ☐ Semaine : 60€/ vélo
- ☐ Siège enfant : 5€/ jour
- ☐ Caution : 150€/ vélo

Le conseil municipal autorise également Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec l'Office de Tourisme des Combes à la Saône .

Objet :

Renouvellement des membres de l'association foncière

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la composition du bureau de l'association foncière.

Cette dernière est entre autre composée de 3 propriétaires désignés par le Conseil Municipal qu'il convient de nommer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide désigner les personnes suivantes :

- ☐ Georges NOEL
 - ☐ Gilles BOUCLANS
 - ☐ Stéphane FIGARD
-

Objet :

Tarif électricité kebab

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la demande du commerçant ambulant installé le samedi souhaitant bénéficier d'un branchement électrique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal décide de fixer le coût de cette prestation à 20€ par mois.

Objet :

Tarifs camping

saison 2015

Compte tenu de l'implantation de 4 hébergements par Destination 70 au camping communal, Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de compléter les tarifs appliqués jusqu'à présent.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal retient les tarifs suivants applicables dès cette saison :

☐ Tarif nettoyage (option proposé aux locataires) :

- 40€ pour un hébergement 4 personnes
- 30€ pour un hébergement 2 personnes

☐ Tarifs parures de draps jetables :

- 4€ pour les couchages de 80 cm
- 6€ pour les couchages de 140 cm

☐ Tarif Wifi :

- 1€ pour 12 heures
- 2€ pour 24 heures
- 10€ pour la semaine

Les autres tarifs restent inchangés :

TARIFS

REDEVANCE CAMPEUR PAR NUITÉE :

Adulte 3.00 € / a

Enfant (jusqu'à 12 ans) 1.60 € / e

Taxe de séjour 0.20 € / j

+ REDEVANCE EMPLACEMENT :

Emplacement par jour :

Emplacement « tourisme »

- camping car
- véhicule+ tente ou caravane

3.30 € / j

Installation simple (vélos, motos) 2.00 € / j

Emplacement pour 4 semaines :

- camping car + électricité 8 A
- véhicule+ tente ou caravane + électricité 8 A

Forfait pour 2 personnes

La semaine supplémentaire 230.00 €

55.00 €

forfait pour 3 personnes

la semaine supplémentaire 280.00 €

65.00 €

Forfait pour 4 personnes

La semaine supplémentaire 320.00 €

70.00 €

Forfait pour 5 personnes

La semaine supplémentaire 360.00 €

75.00 €

+ REDEVANCES SUPPLEMENTAIRES :

Branchement électrique (4A)

Branchement électrique (8A)

3.20 € / j

5 € / j

Redevance pour animaux 1.50 € / j

Redevance visiteurs (plus de 2 h) 1.20 € / j

Véhicule supplémentaire 1.50 € / j

+ AUTRES PRESTATIONS :

Machine à laver le linge 4.00 € / u

Sèche-linge 4.00 € / u

Douche chaude (plaisancier ou visiteur) 2.70 € / u

Appontement de nuit 4.00 € / n

Fourniture d'eau pour bateau de plaisance 5.00 € / u

Accès de rampe de mise à l'eau :

- à la saison

- à la journée

80.00 €

8.00 € / j

Barque pêcheur

2.00 € / j

Garage mort (si disponibilité) 2.00 € / j